

## Dernière minute, la réaction de D.I.G.D. en réponse au message de monsieur Germinal Peiro.

Le : 12 novembre 2019 à 19:15 (GMT +01:00)  
De : "PEIRO Germinal" <g.peiro@dordogne.fr>  
À : "PEIRO Germinal" <g.peiro@dordogne.fr>  
Objet : Rassemblement citoyen du 16 novembre

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

A l'occasion du rassemblement citoyen pour l'achèvement du contournement de Beynac et en faveur du monde rural qui se tiendra samedi matin à Périgueux, il me semble symboliquement important que vous puissiez, tout comme les adjoint-e-s qui vous accompagneront, porter votre écharpe tricolore.

Je profite de ce message pour vous rappeler que ce rassemblement se tiendra en plein air, sur l'esplanade située face à la Préfecture, allées de Tourny, en vous invitant à prendre vos dispositions compte tenu des prévisions météorologiques plutôt maussades annoncées ce jour-là.

Vous remerciant pour votre mobilisation,

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Germinal PEIRO  
Président du Conseil départemental  
2 rue Paul Louis Courier – CS 11200  
24019 Périgueux cedex  
g.peiro@dordogne.fr

### **Germinal PEIRO joue son va-tout !**

Nous avons découvert le message alarmant figurant ci-dessus. Un dernier appel du président du Conseil départemental aux maires et à leurs adjoint-e-s à venir à son rassemblement, porteurs de leur écharpe tricolore.

L'article D. 2122-4 du CGCT précise les **conditions** dans lesquelles l'écharpe tricolore peut être portée par les maires, les adjoints au maire et les conseillers municipaux.

*Les maires portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de leurs fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur autorité.*

*Les adjoints portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent dans l'exercice de leurs fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, et lorsqu'ils remplacent ou représentent le maire.*

*Les conseillers municipaux portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent lorsqu'ils remplacent le maire ou lorsqu'ils sont conduits à célébrer des mariages par délégation du maire.*

Un maire est élu pour gérer sa commune et pour y faire appliquer la loi. Si le maire porte son écharpe sur sa commune, les adjoint-e-s ne doivent pas porter la leur. Quelle autorité a un maire pour aller manifester avec son écharpe tricolore en dehors de sa commune ? A-t-il mandat de son conseil municipal ? Si non, il ne représente que lui-même ! Qu'encourt un maire portant une écharpe tricolore en dehors des **conditions** prévues ?

Pour un rassemblement semblable, qui s'est déroulé en pleine enquête publique le 3 septembre 2017, Mr Germinal Peiro a usurpé le port de l'écharpe de député dévolu à Jacqueline Dubois. Appelé à rendre des comptes devant la Justice il a écopé d'un rappel à la loi (la peine maximale pour ce délit étant de un an de prison et 15.000 € d'amende). Y aura-t-il pour ce rassemblement douteux; comme pour celui du 3/09/17, distribution, par ses amis, de fausses écharpes tricolores en plastique portées par des usurpateurs ?

**D.I.G.D. espère enfin une réponse : est-il légal de porter une écharpe tricolore dans ces conditions?**